



Texte détérioré

Ste-Anne-de-la-Pocatière, D.N.C.—La Section Ste-Anne de la Société des Agronomes Canadiens, a tenu hier sa réunion mensuelle à l'Ecole Supérieure d'Agriculture. Les invités d'honneur étaient Messieurs Trueman, le secrétaire général de la société, et M. Louis Bérubé, professeur de Biologie Marine appliquée. Ce dernier, dans une courte causerie, nous a décrit les progrès accomplis par les Ecoles d'Agriculture et les Stations Expérimentales agricoles tant dans la recherche scientifique que dans la diffusion au sein de notre classe agricole des connaissances ainsi acquises. Et, par une brève comparaison, le conférencier nous a montré la situation privilégiée de nos cultivateurs par rapport à celle de nos pêcheurs, et insiste sur la création aussi prochaine que possible en Gaspésie d'un centre de recherches scientifiques et d'enseignement.

Sans doute la future Station Expérimentale de pêcheries n'aurait pas pour mission de montrer à nos pêcheurs à manier la ligne, la voile ou le grappin. Dans cet art, nos pêcheurs sont passés maîtres

M. H.-L. Trueman, secrétaire-général des Agronomes canadiens à Ste-Anne de la Pocatière

CAUSERIE SUR LA STATION EXPÉRIMENTALE DES PÊCHERIES DE LA GASPÉSIE

Au cours d'une causerie donnée à la Section Ste-Anne de la Société des Agronomes Canadiens, M. Louis Bérubé, professeur de Biologie Marine appliquée à l'Université Laval, insiste sur la nécessité de son établissement et trace les cadres de son organisation et de son programme.

depuis longtemps. Mais que de problèmes scientifiques se posent dans l'industrie des pêches dont la solution pourrait en augmenter et la qualité et le rendement? Contrôle bactériologique et sanitaire, séchage mécanique, nouveaux procédés de congélation, nouveaux produits à tirer et de la partie comestible et des déchets de nos poissons, cartographie de nos bancs

de pêche et établissements de migrations de nos poissons comestibles, autant de questions que le conférencier a mises au programme parce qu'elles se posent là-bas et y retardent le développement de l'industrie.

Le conférencier a été remercié par M. A. Sirois, professeur à l'Ecole Supérieure d'Agriculture.

Le Secrétaire général de la société a mis les membres de la Section Ste-Anne au courant de certains changements dans la régie interne et programme pour la tenue de la prochaine convention générale de la Société au Collège MacDonald en fin de juin prochain.

M. le professeur Gagné sut faire ressortir l'extrême importance des remarques de M. Trueman.

Il y eut dîner intime à l'hôtel Beauchesne, en l'honneur des invités de la Section, le tout sous la présidence de M. Elzéar Campagna, professeur de botanique, et président de la Section, à l'activité duquel reviennent les succès obtenus par cette dernière dans ses récentes initiatives.

M. le professeur P.-E. Bernier agissait comme secrétaire.

Parmi ceux qui assistaient à la réunion nous avons remarqué, outre ceux mentionnés: MM. La. de G. Fortin, C. Perreault, H. Girard, R. Proulx, R. Caron, E. Godbout, E. Petit, A. Dupré, E. Barabé, L. Massé, etc.

Moyens répressifs contre l'Hypoderme

Les pertes causées par l'hypoderme au Canada, comme dans tout le reste du monde d'ailleurs, sont immenses, comme le savent fort bien tous ceux qui s'intéressent à l'industrie du bétail. Au cours d'une enquête approfondie sur ce sujet, le Dr. W. E. Graham, du Conseil fédéral des recherches, a constaté qu'au bas minimum 50 pour cent de toutes les peaux prises sur les bestiaux canadiens en 1930 étaient endommagées par des tumeurs de larves, encore ouvertes ou cicatrisées, et sur cette seule base les peaux canadiennes, converties en cuirs, valaient \$16,000 de moins cette année. Les pertes totales de l'Ontario sont attribuées par le zoologiste provincial à \$5,000,000 par an et la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture estime que les pertes de toutes sortes attribuables aux hypodermes varient de \$7,000,000 à \$14,000,000 et qu'elles peuvent même dépasser ce dernier chiffre en certaines saisons. Les évaluations du Bureau d'Entomologie mettent les pertes annuelles à la somme énorme de \$50,000,000 à \$100,000,000.

Cependant les recherches qui ont été faites au Laboratoire de la Division fédérale de l'Entomologie, à Kamloops, et ailleurs en Colombie-Britannique, démontrent que l'on peut maîtriser l'hypoderme; ce fait a été démontré également par les campagnes du Bureau provincial de l'Ontario à l'île Barrie et à l'île Manitoulin; par celles des municipalités de l'île Calumet, Québec; et par les nombreux cultivateurs de l'Ontario qui se sont servis de lavages de derris recommandés par la Coopérative canadienne des producteurs de laine.

La campagne contre l'hypoderme, conduite par le Gouvernement fédéral à Kamloops, consistait en recherches sur la quantité d'hypodermes qui existent à différents points de l'intérieur; des essais de campagne sur plusieurs petits troupeaux laitiers dans le voisinage de Kamloops et le maintien d'une région de contrôle à Tranquille, où plus de quatre-vingts têtes de vaches laitières et environ sept cents animaux des ranches ont été traités par un programme réglé de lavages de derris. Une deuxième région, dans la vallée de Deep Creek, près de Salmon Arm, C.B., comportait le traitement d'environ quatre cents animaux.

Le derris, dont la solution répressive est extraite, est une plante indigène de l'Orient qui était autrefois employée par les Polynésiens pour empoisonner la pointe de leurs flèches et également pour attraper du poisson. On s'en est servi pour la première fois en Grande-Bretagne contre l'hypoderme et il a donné de bons résultats. Plus tard il a été employé au Danemark où son emploi est maintenant obligatoire. Il n'est pas vénéneux pour les bêtes humaines. Les cultivateurs, laitiers et autres peuvent se procurer des renseignements à ce sujet en s'adressant au Ministère fédéral de l'Agriculture.

L'application sur pâturages d'un engrais chimique complet contenant de 8 à 10% de potasse aide à contrôler les mauvaises herbes et augmente considérablement la proportion de trèfle par rapport à l'herbe.

Sun Life Assurance Company of Canada

La Compagnie présente pour l'année 1933 un rapport qui révèle un progrès soutenu. Ses résultats allongent la liste imposante des services qu'elle a rendus au public au cours de ses soixante-trois années d'activité.

L'année 1933 s'apparente aux trois années précédentes par le fait qu'elle a plongé dans la plus vive inquiétude des milliers de personnes dont les revenus avaient diminué ou complètement disparu. C'est pendant des années comme celles-là qu'on apprécie les secours absolument sûrs de l'assurance-vie.

La Sun Life s'est acquittée de sa tâche avec éclat. Pendant l'année 1933 elle a versé près de 100,000,000 de dollars (sans compter les prêts sur polices) à ses assurés et aux bénéficiaires de ses polices. Depuis le début de la crise, soit depuis quatre ans, la Compagnie a ainsi versé plus de 380,000,000 de dollars.

Ces déboursés considérables n'ont pas empêché la Sun Life, au cours des quatre dernières années, d'augmenter son actif de 55,000,000 de dollars et le montant de ses assurances en vigueur de plus de 307,000,000 de dollars.

Soixante-troisième Rapport annuel—1933

ASSURANCES EN VIGUEUR au 31 décembre 1933 \$2,770,453,871

Ce montant considérable, qui représente la fortune, en train de se constituer, de près d'un million d'assurés de la Sun Life, sera versé à ces assurés ou à leurs héritiers avant la fin du vingtième siècle. On ne saurait surestimer cet élément de stabilité économique et sociale.

NOUVELLES ASSURANCES ÉMISES (première prime versée) 216,567,441

RECETTES DE L'EXERCICE 152,235,821

DÉBOURSÉS DE L'EXERCICE 127,505,801

EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉBOURSÉS 24,730,020

VERSEMENTS AUX ASSURÉS ET AUX BÉNÉFICIAIRES

En 1933 97,457,059

Depuis la fondation 800,170,033

ACTIF 624,146,035

Obligations—d'États, de municipalités, de compagnies de service public, etc.; actions privilégiées et actions ordinaires; prêts hypothécaires; immeubles; prêts sur polices de la Compagnie; espèces en banque, etc.

PASSIF 609,965,832

Près des neuf dixièmes de cette somme constituent le fonds de réserve des polices—le montant mis de côté pour garantir que tous les paiements relatifs aux polices seront effectués à leur échéance.

CAPITAL VERSÉ (\$2,000,000) et solde créditeur du

compte des actionnaires \$3,342,547

RÉSERVE pour dépréciation des prêts hypothécaires et des

immeubles 4,885,904

SURPLUS 5,951,752

\$14,180,203

Les obligations et les actions ont été évaluées d'après les données fournies à toutes les compagnies par le Département fédéral des Assurances du Canada et conformément aux données autorisées par les Départements des Assurances des différentes provinces du Canada.

La méthode des primes uniformes nettes a servi de base au calcul des exigibilités relatives aux polices. Les chiffres ainsi obtenus sont plus élevés que les réserves exigées par la Loi fédérale des Assurances, qui est pourtant très sévère.

Sun Life Assurance Company of Canada

27 SEP. 1936

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC